



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 31 janvier 2008

Loi sur l'imposition des huiles minérales: décision sans courage du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral ne veut pas de traitement de faveur pour les carburants biologiques produits sur sol helvétique. L'Union suisse des paysans déplore que la volonté du Parlement soit ignorée.

Le Conseil fédéral a débattu aujourd'hui de l'application de la Loi sur l'imposition des huiles minérales. Il entend exempter de l'impôt sur les huiles minérales les carburants produits à partir de matières premières renouvelables affichant un bilan écologique et social positif, et nous saluons cette démarche. Le Conseil fédéral a cependant manqué l'occasion de définir une liste positive des biocarburants exonérés. C'est ainsi qu'à l'avenir, il faudra calculer séparément un écobilan pour chaque litre de biocarburant, même s'il s'agit de colza ou de betterave sucrière produits dans le pays. Il n'est même pas encore dit clairement comment cela pourra se faire. La démarche du Conseil fédéral engendre de nouveaux obstacles bureaucratiques, alourdit l'appareil administratif et renchérit inutilement la production de biocarburants. Il convient par ailleurs de se demander comment l'égalité de traitement entre les biocarburants indigènes et leurs homologues importés saurait être assurée dans le cas d'un bilan très détaillé. Le but initial de l'amendement, à savoir de contribuer à la protection du climat et à une politique énergétique nationale conforme aux principes de la durabilité, devient ainsi - et comme il fallait le craindre - un tigre de papier.

L'USP est déçue par cette manière de faire parce que l'agriculture suisse s'acquitte parfaitement de son mandat constitutionnel de durabilité par une mise en œuvre systématique des prestations écologiques requises. Nous tenons à préciser ici qu'il n'est pas dans les intentions de l'USP de promouvoir à tout prix la production de biocarburants. Nous nous engageons toutefois pour le marché libre où ce sont l'offre et la demande qui décident de l'utilisation d'une matière première, à savoir comme aliment, comme fourrage ou comme source d'énergie.

Le Conseil fédéral a par ailleurs manqué, avec la solution proposée, l'occasion de consolider à long terme le site de production suisse: il ne confère pas la priorité aux biocarburants indigènes. Pourtant, lors de la session de printemps 2007, le Parlement s'était clairement exprimé en faveur de la promotion de la production de biocarburants dans le pays. Il voulait ainsi conforter la Suisse dans son rôle de place de recherche, de production et de travail et combler le retard dans le domaine des énergies renouvelables prometteuses par rapport aux pays étrangers.

Par sa décision d'aujourd'hui, le Conseil fédéral persiste à interpréter de manière très restrictive le droit international public. Il referme brusquement la porte ouverte par le Parlement au développement des biocarburants helvétiques. En considération du fait que les autres états industrialisés protègent et soutiennent leur production de biocarburants et que la mesure serait de toute manière limitée à 12 ans, l'Union suisse des paysans déplore la décision sans courage du Conseil fédéral.

Renseignements:

Heinz Hänni, expert de l'USP pour l'énergie, l'environnement et les transports, tél. 031 385 36 44

Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, portable 079 219 32 33

Sandra Helfenstein, porte-parole de l'USP, portable 079 826 89 75

www.sbv-usp.ch